Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 4096

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Commerce spécialité Échanges internationaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne	Président de l'université de Paris XII
Modalités d'élaboration de références : CNESER	

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s): Code(s) NSF:

312m Commerce, vente

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel collabore à la conception de la politique de développement international de l'entreprise (collecte d'informations, organisation des missions de prospection, ...). Il Assure la mise en œuvre et le suivi des opérations import / export et Conçoit, rédige et gère les contrats commerciaux pour les opérations import /export ll assure le suivi des relations avec les fournisseurs et autres partenaires et assiste aux opérations de marketing opérationnel.

Il doir organiser le transport des produits via les clients étrangers et adapter l'offre commerciale à une demande internationale différenciée.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants:

-Assistant Export/Import

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1707 : Stratégie commerciale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Environnement international du développement de l'entreprise
- Développement de l'entreprise sur les marchés européens et internationaux
- Connaissances culturelles et techniques quantitatives de gestion
- Pratiques professionnelles (projet tutoré et stage, rapport et soutenance).

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous	Х		Personnes ayant contribué aux enseignements
statut d'élève ou d'étudiant			(Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur
			l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		Х	
Après un parcours de formation continue	Х		idem
En contrat de professionnalisation		Х	
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	Χ		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Accessible en Polynésie Française		Х
	4 1	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Autres sources d'information :

http://www.univ-paris12.fr/

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :